

L'ESSENTIEL DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU TCO



L'utilisation des transports scolaires implique l'adhésion au règlement. Nous vous invitons à lire le règlement complet sur www.karouest.re

POUR L'ÉLÈVE

Tu dois toujours avoir ta **carte Pass'Ouest** et ton **coupon** avec toi et les présenter à la montée dans le car (article 8).

Tu dois toujours **bien te comporter** à bord, tant avec les autres élèves qu'avec le conducteur (articles 11, 12).

En cas de **mauvais comportement**, des **sanctions** seront prononcées à ton encontre, jusqu'à être exclu des transports scolaires (articles 15, 16, 17).

Le plus important : ta sécurité !

- Sois prudent sur le chemin qui mène à l'arrêt de bus,
- Fais attention aux voitures quand tu sors du car,
- S'il y a un problème dans les transports scolaires, parles-en à un adulte responsable qui informera le TCO à courrier@tco.re

L'ESSENTIEL DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU TCO

POUR LA FAMILLE

● Les élèves de **maternelle** doivent être accompagnés à l'arrêt de bus par un adulte mandaté, le matin et le soir. Des sanctions sont prévues en cas de manquement à cette obligation (article 14).

● La famille doit toujours **se tenir informée**, notamment lors d'événements météorologiques, de grèves ou autres événements susceptibles de perturber le service (article 5).

Inscrivez-vous aux notifications push de www.tco.re. Cela vous sera notamment très utile lors des cyclones et fortes pluies.

● En cas de **défaut de paiement** de l'abonnement, des **sanctions** pourront être prises à l'encontre de l'élève, du refus d'accès à bord jusqu'à l'exclusion des transports scolaires (article 17).



**N'oubliez pas que vous pouvez gérer
et payer les abonnements sur
www.viequotidienne.re**



www.karouest.re



▶ N°Vert 0 800 605 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE À LA RÉUNION

